



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaïement.bersot.eu

Adresse : Villa Médicis,

22 avenue Edmond Rostand,

06100 Nice

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si un différent ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Nice, date

Pour le stagiaire

Pour l'organisme de formation

Je déclare avoir pris connaissance des annexes.

(Nom, prénom, signature et cachet

SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot
Adresse : 22 avenue Edmond Rostand, 06100 Nice
Tel : +33681294417
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com
Site : <http://www.espace-begaïement.bersot.eu>

Annexe 1 : CONDITIONS GENERALES de la FORMATION

La formation aura lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

Les moyens techniques suivants seront mis en place : Projection sur écran d'une présentation Power Point et de Vidéos. Chaque participant recevra Par mail 1 semaine avant la formation des documents, qu'il pourra imprimer et ainsi préparer les deux journées de formation. De nombreux exercices pratiques seront effectués pendant cet « atelier ».

Le contrôle des connaissances sera effectué à l'issue des deux journées par la remise à chaque participant de deux questionnaires : un de connaissances sur les sujets présentées, un de satisfaction sur l'aspect matériel et l'aspect pédagogique.

Le contrôle de la présence à la formation sera réalisé avec une feuille d'émargement présentée et signée deux fois par journée.

Pour les orthophonistes en exercice libéral :

Formations prises en charge par FIF-PL

La facture acquittée et l'attestation de présence (document FIPL) vous sera remis à l'issue de la formation par le formateur.

La prise en charge partielle des sessions de formation se fait via le FIFPL

FIFPL 104 rue de Miromesnil – 75384 PARIS cedex 08 Tel : 01 55 80 50 00

www.fifpl.fr

Formations prises en charge par Agence Nationale du DPC



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médicis,

22 avenue Edmond Rostand,

06100 Nice

Une attestation de participation ainsi qu'une facture acquittée, seront remises à chaque participant à l'issue de la formation.

Une demande « d'évaluation de l'impact sur les pratiques » vous sera envoyée pour la journée non présentielle. Ce n'est qu'après avoir reçu les documents de **tous** les participants que la demande de solde pourra être envoyée à l'Agence Nationale du DPC.

Rappel des horaires de formation

9h - 12h30 / 14h -17h30 (horaires susceptibles de modification en fonction des horaires d'avion)

Programme

L'accompagnement parental du tout petit de moins de 5 ans qui bégaie et le Bredouillement de l'adolescent et de l'adulte : bilan et thérapie

Recommandations de la HAS :

1) **Méthode** : Approche pédagogique et cognitive en groupe 1.1 :

« C'est une formation présentielle en séminaire, sous forme d'atelier, formation interactive. » Cette formation est complétée par une activité d'analyse des pratiques : intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation ;

2) **Dispositifs spécifiques 4** : formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)

3) ORIENTATIONS DÉFINIES PAR PROFESSION DE SANTÉ OU SPÉCIALITÉ, SUR LA BASE DES PROPOSITIONS DES CONSEILS NATIONAUX PROFESSIONNELS OU, EN LEUR ABSENCE, DES REPRÉSENTANTS DE LA PROFESSION OU DE LA SPÉCIALITÉ

Orthophoniste : **Orientation n° 3** : l'intervention orthophonique dans les troubles de la phonation

Formatrice : Patricia Bersot

1) L'accompagnement parental du tout petit de moins de 5 ans qui bégaie

Objectif : Permettre aux orthophonistes d'accueillir plus efficacement, les tout petits dès l'apparition du bégaiement

Matin

A) Partie Cognitive

Nous parlerons tout d'abord de l'importance de la relation thérapeute- patient et de l'intérêt de demander au patient de se fixer un objectif daté et écrit, nous le ferons également.



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médicis,

[22 avenue Edmond Rostand.](#)

[06100 Nice](#)

**Nous aborderons ensuite des généralités sur le bégaiement (selon Léna Rustin en 1991)
Après avoir repris l'étiologie du bégaiement et de ses conséquences sur la personne qui bégaye et sa famille, nous ferons tous ensemble et individuellement des exercices pratiques après les avoir détaillés:**

☑ Pourquoi le bégaiement chez un enfant de moins de 5 ans est-il une véritable urgence en orthophonie

☑ L'importance du 1er contact téléphonique

☑ 1er entretien avec les parents et bilan.

☑ Les conseils parentaux, comment les appliquer à la vie quotidienne et à l'environnement de l'enfant (maison, crèche, grands parents etc.)

☑ Rythme de RV

Après midi

☑ L'importance de la modélisation pour rassurer et « donner envie de faire ».

☑ **Travail avec les parents**

- « Parlé doux parlé mou »

- « Communication active »

- Lecture d'image

- Restauration du contact visuel

- Comment arrêter un bégayage et proposer un mot

- Comment ralentir la parole, importance des pauses

- Relaxation

☑ **Travail avec les stagiaires :**

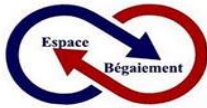
- Les stagiaires recevront 1 semaine avant la formation, le power point de l'atelier.

- Le travail avec les stagiaires se fera individuellement ou par 2, ceci étant possible par le fait que le nombre des stagiaires est plafonné à 12

- Nous ferons des mises en situation (jeux de rôle)

- De nombreux livres et jeux seront exposés

- De nombreuses vidéos d'enfants seront visionnées et commentées



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : [+33681294417](tel:+33681294417)

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

- Avec les stagiaires, travail :

- o De la communication intrafamiliale.
- o De l'écoute active.
- o Restauration du contact visuel
- o Comment arrêter un bégayage et proposer un mot
- o Comment ralentir la parole, importance des pauses
- o De l'approche indirecte.
- o « Parlé doux parlé mou »
- o De la modélisation.
- ☑ Des attaques douces et des pauses.
- ☑ De la prolongation.
- o De l'approche directe.

FIN d'atelier

- ☑ Questionnaire des acquis
- ☑ Questionnaire de satisfaction fin de session
- ☑ Echange avec les participants. La dernière partie de l'atelier sera consacré à un temps d'échange entre les participants et le formateur, concernant leur pratique (difficultés rencontrées, PEC, résultats), ceci en tour de table et en prise de parole spontanée. Cette partie de l'atelier est essentielle car elle permet à chacun de s'exprimer et de partager les connaissances de chacun. Chacun apporte aux autres.

NB : ces différentes évaluations ainsi que le temps d'échange (ci-dessous) permettront d'améliorer les formations suivantes

« Le bredouillage et sa thérapie »

Objectif : Permettre aux orthophonistes d'être plus performantes lors de la PEC d'un adolescent ou d'un adulte qui bredouille

A) Partie Cognitive

Nous parlerons tout d'abord de l'importance de la relation thérapeute- patient et de l'intérêt de demander au patient de se fixer un objectif daté et écrit, nous le ferons également.

Nous aborderons ensuite des généralités sur le bégaiement (selon Léna Rustin en 1991)



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médicis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

Matin

➤ Généralités

- Dans une population présentant un trouble de la fluence :
- 8 à 15% bredouillement pur
- 30% bégaiement pur
- 50 à 66% bredouillent et bégaiement

➤ Étiologie du bredouillement

- Déficit d'autonomisation du langage
- Origine génétique
- Perturbation du système des Noyaux gris centraux
- Hyperactivation du système de la dopamine

➤ Définitions selon :

- Yvonne Van Zaalen
- Weiss
- Etc.
- La version la plus récemment révisée de la définition de bredouillement faisant consensus, est celle de St Louis, Myers, Bakker & Raphael

➤ Description

En résumé, le bredouillement est un trouble de la fluence de la parole.

Lorsque la production du langage est relativement facile, les bredouilleurs sont capables de produire un discours fluide et intelligible.

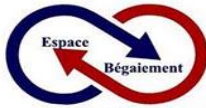
Lorsque la production du langage s'avère plus difficile, le débit de parole doit être adapté à la complexité du langage. Selon le niveau d'automatisation du langage, il en résulte soit un niveau de disfluences supérieur à la normale, soit une parole inintelligible (Van Zaalen, 2010).

Distinction de deux formes de bredouillement :

- bredouillement syntaxique
- bredouillement phonologique

3 symptômes indispensables :

- Répétitions : nombreuses SANS tension, surtout de phrases entières plus que de mots ou de syllabes
- Déficit attentionnel :
 - Difficultés de concentration
 - Mauvaise gestion du temps
 - Difficultés d'apprentissage
- Anosognosie frappante donc pas de comportement d'évitement
- Bilan du bredouillement



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médecis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

Dans le bredouillement l'évaluation et la thérapie vont de paire

- 1) Anamnèse
- 2) Capacité à gérer un message
- 3) EEP Evaluation de l'Endodage Phonologique
- 4) Test OAMS niveau phonologique
- 5) Inventaire rapide
- 6) Echelle de Daly
- 7) Nombre de syll par seconde
- 8) Test d'écriture
- 9) Le DAF
- 10) Le PCI
- 11) Inventaire prédictif du bredouillement
- 12) On vérifie les praxies BLF
- 13) Habilités de communication (Léna Rustin)

Après midi

- Diagnostic différentiel
- Bredouillement et bégaiement
 - Conscience du trouble :
 - Comportement en situation
 - Types de disfluences
 - Influence sur la lecture
- Bredouillement et troubles de l'apprentissage
- Bredouillement et autres troubles

En résumé, on peut dire que le bredouillement est une entité nosologique, distincte du bégaiement et des autres problèmes de production de la parole.

- Thérapie du bredouillement

Le problème est qu'ils semblent constamment oublier de contrôler leur discours.

4 domaines à travailler pour réussir la thérapie:

- la vitesse et la régularité de la parole
- la relaxation et les images mentales
- la prise de conscience du trouble
- l'amélioration des possibilités attentionnelles

- 1) Mots et phrases de tous les jours :
 - 2) Vitesse de la parole :
 - 3) Compte à rebours :
 - 4) Lire
 - 5) Articulation
 - 6) L'attention et la concentration : on leur propose de jeux de mémoires :
 - 7) Travailler avec les enregistrements audio et vidéo
 - 8) Identification des disfluences
 - 9) La relaxation et détente : (annexe)
 - 10) les habilités de communication de Léna Rustin
- Les plus importantes : l'écoute et le contact visuel
- 11) Travail sur les émotions
 - 12) travail de la projection vocale de F Le Huche :



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : [+33681294417](tel:+33681294417)

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médecis,
22 avenue Edmond Rostand,
06100 Nice

- 13) Travail de pauses et des phrases courtes :
- 14) Bredouillement phonologique, travailler plus précisément :
 - Identification de la structure de mots et de la conscience syllabique
 - Tapping des syllabes
 - Vitesse
 - Rythme
 - Pauses
- 15) Bredouillement, syntaxique travailler plus précisément :
 - Pauses
 - Formulation du langage
 - Histoire structurée, complexité linguistique
- 16) Réduire la vitesse :
- 17) Ils s'enregistrent avec des pauses aussi longues que la phrase précédente.
- 18) Travailler les cognitions, les émotions, les évitements
- 19) Travailler la prosodie
- 20) Travailler la lecture d'images, prise en compte de l'autre
- 21) Travailler les définitions de mots abstraits
- 22) Travailler les allongements, la parole prolongée
- 23) Conseils pour les profs
- 24) Soutien de la famille
- 25) Collages de Patricia Oksenberg
- 26) En tableau : Avantages à n'être pas compris / avantages à être compris etc...
- 27) Le patient peut s'auto-évaluer avec les échelles d'auto-évaluation de sévérité.

FIN d'atelier

- Questionnaire des acquis
- Questionnaire de satisfaction fin de session
- Pourcentage des réponses à vos questions (fin questionnaire pré formation)

B) Partie : analyse des pratiques

1. Elle sera tout d'abord abordée par un « Questionnaire pré formation » .. Ce questionnaire est envoyé lors de la confirmation d'inscription, ce qui permet aux stagiaires une meilleure réflexion. Chaque stagiaire devra me renvoyer ce questionnaire, une semaine avant la formation. Ce questionnaire sera repris avec l'ensemble des participants lors de la « présentation initiale », par un tour de table. Moment phare de la formation où chacun peut exposer ses difficultés, et trouver des réponses ou des pistes grâce au formateur mais aussi grâce aux autres participants D'autre part, à la fin de la formation, chaque stagiaire devra évaluer si la formation a répondu à ses attentes en pourcentage.

2. Echange avec les participants. La dernière partie de l'atelier sera consacré à un temps d'échange entre les participants et le formateur, concernant leur pratique (difficultés rencontrées, PEC, résultats), ceci en tour de table et en prise de parole spontanée. Cette partie de l'atelier est essentielle car elle permet à chacun de s'exprimer et de partager les connaissances de chacun. Chacun apporte aux autres.

3. Évaluations

En fin d'atelier, chaque stagiaire devra évaluer en pourcentage, si la formation a répondu à ses attentes. De l'acquisition des connaissances, et une restitution des résultats aux professionnels.



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaielement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaielement.bersot.eu

Adresse : Villa Médecis,

22 avenue Edmond Rostand,

06100 Nice

En fin d'atelier les stagiaires doivent remplir un questionnaire pour tester leur acquis pendant la formation « Evaluation des acquis fins de session »

Un questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation

NB : ces différentes évaluations ainsi que le temps d'échange permettront d'améliorer les formations suivantes

ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 1 – objet et champ d'application

Article 1 – objet

Conformément aux dispositions de l'article L6352-3 du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, de déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et d'énoncer les dispositions relatives aux droits de la défense du stagiaire dans le cadre des procédures disciplinaires.

Article 2 – champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires de « SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot »

Les dispositions du présent règlement sont applicables à tout local ou espace accessoire (parc, lieux de restauration, ...) occupé par SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot que ce soit son siège social ou tout autre lieu loué par SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot. Les stagiaires devront en outre respecter les mesures d'hygiène et de sécurité applicables dans les établissements où sont organisés les stages de SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot

TITRE 2 – hygiène et sécurité

Article 3 – dispositions générales

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions, notes de service ou tout autre moyen.

Article 4 – lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale accordée par le responsable de l'établissement, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 5 – règles générales à la protection contre les accidents

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières à cet effet.

Article 6 – règles relatives à la prévention des incendies

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies. Il est interdit de fumer dans les salles où se déroulent les formations. Il est interdit d'utiliser des matières inflammables à l'intérieur ou à proximité des locaux.

Article 7 – obligation d'alertes

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est prié d'en informer l'animateur ou les responsables de l'établissement. Tout accident, même bénin, doit être immédiatement déclaré à la direction par la victime ou les témoins.

TITRE 3 – discipline et sanctions

Obligations disciplinaires

Article 8 – dispositions générales relatives à la discipline

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le présent Règlement

Article 9 – horaires de stage

Les stagiaires doivent respecter les horaires de stage fixés par l'animateur de la formation.

Article 10 – entrées, sorties et déplacements

Les stagiaires n'ont accès aux locaux de l'établissement que pour le déroulement des séances de formation. Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

Article 11 – usage du matériel

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout le matériel mis à sa disposition pendant le stage. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins que celles prévues pour le stage et notamment à des fins personnelles sans autorisation. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

Référencé DATADOCK

SIRET 821 157 641 00019

N° Formatrice : 93060782806

Tel : +33681294417

Mail : espace.begaïement.bersot@gmail.com

Site : www.espace-begaïement.bersot.eu

Adresse : Villa Médicis,

22 avenue Edmond Rostand,

06100 Nice

Article 12 – enregistrement Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse de l'animateur de formation et d'un responsable de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot, d'enregistrer ou de filmer les séances formation.

Article 13 – méthodes pédagogiques et documentation

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être utilisées autrement que pour un strict usage personnel ou diffusées par les stagiaires sans l'accord préalable et formel de son auteur et de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot.

Sanctions et droits de la défense

Article 14 – nature et échelle des sanctions

Tout manquement aux obligations disciplinaires sera considéré comme faute par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un avertissement écrit, d'une exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion du stagiaire ne pourra, en aucun cas, donner lieu au remboursement des frais réglés pour la formation.

Article 15 – droits de la défense

Aucune sanction ne pourra être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion, SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. La convocation précise également la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et remise en main propre à l'intéressé contre décharge ou envoyée en lettre recommandée. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté. Pendant l'entretien SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 16 – informations

Le Gérant de SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot informe de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé formation.

TITRE 4 – conditions d'annulation

Article 17 – délais d'annulation

En cas d'annulation du stagiaire plus de 90 jours avant la formation, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si l'annulation a lieu dans les 90 jours précédant la formation, le prix du stage restera acquis à l'organisme de formation.

En cas d'annulation pour raison médicale ou de force majeure dûment reconnue, le remboursement sera effectué au stagiaire après déduction d'une somme maximale de 50 euros pour frais de dossier et de gestion.

Si un différent ou une contestation n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nice sera seul compétent pour régler le litige.

Article 18 – entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à compter de sa ratification par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot. Il sera adressé à toute personne s'inscrivant à un stage organisé par SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot

<p style="text-align: center;">REGLEMENT INTERIEUR 2018 (2 pages)</p>	<p style="text-align: center;">Cachet et Signature du stagiaire</p>	<p style="text-align: center;">SASU Espace Bégaïement Patricia Bersot</p>
<p>Lieu</p> <p>Date</p>	<p style="text-align: center;">Faire précéder de « Lu et approuvé »</p>	<p style="text-align: center;"> </p>



Patricia BERSOT

SASU Espace Bégaiement Patricia Bersot
Référéncé DATADOCK
SIRET 821 157 641 00019
N° Formatrice : 93060782806
Tel : [+33681294417](tel:+33681294417)
Mail : espace.begaieiment.bersot@gmail.com
Site : www.espace-begaieiment.bersot.eu
Adresse : Villa Médicis,
[22 avenue Edmond Rostand](#),
06100 Nice